

FFCK

ANNEXES 2026 DRAGON BOAT

Version applicable au 1er Janvier 2026



SOMMAIRE

| | | |
|-------------------|--|-----------|
| ANNEXE 1. | COMPOSITION DES BATEAUX DB20..... | 3 |
| ANNEXE 2. | COMPOSITION DES BATEAUX DB10..... | 4 |
| ANNEXE 3. | CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS : COMPTABILISATION DES POINTS POUR LES EQUIPAGES FFCK FUSIONNES | 4 |
| ANNEXE 4. | ATTRIBUTION DES POINTS LORS DES COMPETITIONS NATIONALES | 5 |
| ANNEXE 5. | ATTRIBUTION DES POINTS LORS DES CHAMPIONNATS REGIONAUX | 6 |
| ANNEXE 6. | ATTRIBUTION DES POINTS POUR EQUIPIERS FFCK DANS UN EQUIPAGE OPEN | 6 |
| ANNEXE 7. | BONIFICATION EN CAS DE MISE A DISPOSITION D'UN JUGE | 6 |
| | LES CLUBS QUI AURONT FOURNI AU MOINS UN JUGE (TITULAIRE OU STAGIAIRE) PRESENT SUR LES 2 JOURS D'UNE COMPETITION (SELECTIVE OU CHAMPIONNAT DE FRANCE) SE VERRONT ATTRIBUER UNE BONIFICATION DE 20 POINTS PAR MANIFESTATION. SOIT 60 POINTS MAXIMUM PAR CLUB POUR UNE PRESENCE SUR 2 SELECTIVES ET UN CHAMPIONNAT DE FRANCE. | 6 |
| | POUR LES EPREUVES DE LA COUPE DE FRANCE INDOOR, LES CLUBS QUI AURONT MIS A JUGE A DISPOSITION DE LA COMPETITION, SE VERRONT ATTRIBUER UNE BONIFICATION DE 10 POINTS PAR MANIFESTATION. SOIT 30 POINTS MAXIMUM PAR CLUB POUR UNE PRESENCE SUR 2 SELECTIVES ET LA FINALE DE LA COUPE DE FRANCE. | 6 |
| ANNEXE 8. | DIVISIONS NATIONALES DE CLUBS | 6 |
| ANNEXE 9. | ATTRIBUTION DES TITRES DE CHAMPION DE FRANCE | 7 |
| ANNEXE 10. | MODALITES D'ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE | 7 |
| ANNEXE 11. | CAS DES CLUBS PRESENTANT PLUSIEURS BATEAUX DANS UNE CATEGORIE | 7 |
| ANNEXE 12. | FUSION ET APPELLATION DES EQUIPAGES | 7 |
| ANNEXE 13. | INSCRIPTION AUX COMPETITIONS | 8 |
| | 1. LES MODALITES | 8 |
| | 2. PERIODE D'INSCRIPTION | 8 |
| | 3. COUTS D'INSCRIPTION..... | 8 |
| | 4. PRELEVEMENT SUR LES DROITS D'INSCRIPTION | 8 |
| | 5. PENALITES | 9 |
| | 6. MODALITES DE PAIEMENT..... | 9 |
| ANNEXE 15. | INFORMATION ET INVITATION AUX COMPETITIONS..... | 9 |
| ANNEXE 16. | INSCRIPTION DES EQUIPIERS | 9 |
| | 1. LES INSCRIPTIONS NOMINATIVES | 9 |
| | 2. CHANGEMENT DE LA COMPOSITION DES EQUIPAGES..... | 10 |
| ANNEXE 17. | REUNION TECHNIQUE DES CHEFS D'EQUIPES | 10 |
| ANNEXE 18. | MODALITE DE DEPART ET DEROULEMENT DES COURSES DE 2000 M | 10 |
| ANNEXE 19. | PASSAGE DES VIRAGES SUR COURSE DE FOND | 11 |
| ANNEXE 20. | TABLES DE PASSAGES POUR LES COURSES SUR 200 ET 500 M | 11 |
| ANNEXE 21. | UTILISATION DE SYTEME PHOTO FINISH | 12 |
| ANNEXE 22. | POSTE DE RESPONSABLE TECHNIQUE | 12 |
| ANNEXE 23. | FORME DES PAGAIES | 12 |
| ANNEXE 24. | COUPE DE FRANCE INDOOR..... | 12 |

ANNEXE 1. COMPOSITION DES BATEAUX DB20

En référence à l'article RP DRA 59

Un bateau mixte DB 20 peut comprendre de 16 à 20 pagayeurs.

Les compositions possibles sont les suivantes :

En respectant les répartitions Hommes -Femmes

Maximum 12 Hommes ou 12 Femmes

Minimum 4 Hommes ou 4 Femmes

| Nombre de femmes | Nombre d'hommes | Nombre de pagayeurs maximum au total |
|-------------------------|------------------------|---|
| 12 | 8 | 20 |
| 8 | 12 | 20 |
| 11 | 9 | 20 |
| 9 | 11 | 20 |
| 10 | 10 | 20 |
| 12 | 7 | 19 |
| 7 | 12 | 19 |
| 11 | 8 | 19 |
| 8 | 11 | 19 |
| 10 | 9 | 19 |
| 9 | 10 | 19 |
| 12 | 6 | 18 |
| 6 | 12 | 18 |
| 11 | 7 | 18 |
| 7 | 11 | 18 |
| 10 | 8 | 18 |
| 8 | 10 | 18 |
| 9 | 9 | 18 |
| 12 | 5 | 17 |
| 5 | 12 | 17 |
| 11 | 6 | 17 |
| 6 | 11 | 17 |
| 10 | 7 | 17 |
| 7 | 10 | 17 |
| 9 | 8 | 17 |
| 8 | 9 | 17 |
| 12 | 4 | 16 |
| 4 | 12 | 16 |

| | | |
|----|----|----|
| 11 | 5 | 16 |
| 5 | 11 | 16 |
| 10 | 6 | 16 |
| 6 | 10 | 16 |
| 9 | 7 | 16 |
| 7 | 9 | 16 |
| 8 | 8 | 16 |

ANNEXE 2. COMPOSITION DES BATEAUX DB10

En référence à l'article RP DRA 60

Un bateau mixte DB 10 peut comprendre de 8 à 10 pagayeurs.

Les compositions possibles sont les suivantes :

En respectant les répartitions Hommes-Femmes

| Nombre de femmes | Nombre d'hommes | Nombre de pagayeurs maximum au total |
|------------------|-----------------|--------------------------------------|
| 6 | 4 | 10 |
| 4 | 6 | 10 |
| 5 | 5 | 10 |
| 4 | 5 | 9 |
| 5 | 4 | 9 |
| 4 | 4 | 8 |
| 5 | 3 | 8 |
| 3 | 5 | 8 |

ANNEXE 3. CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS : COMPTABILISATION DES POINTS POUR LES EQUIPAGES FFCK FUSIONNES

En référence aux articles RP DRA 49, 50, 51, 52, 98 et 100

Chaque club identifié dans la composition d'équipages fusionnés marque des points pour le classement national des clubs en respectant la règle suivante : (les points seront arrondis au point supérieur)

- **Pour les épreuves en DB20**
 - 18 équipiers et plus : la totalité des points
 - 12 à 17 équipiers : $\frac{3}{4}$ des points acquis par l'équipage
 - 8 à 11 équipiers : $\frac{1}{2}$ des points acquis par l'équipage
 - 5 à 7 équipiers : $\frac{1}{4}$ des points acquis par l'équipage
 - 1 à 4 équipiers : 10 % point acquis par l'équipage
 - L'ensemble des équipiers inscrits sont comptabilisés (Pagayeurs, barreurs et batteurs)

- **Pour les épreuves en DB10 (DB10 U21, DB10 Standard, DB10 Master)**
 - 10 équipiers et plus : la totalité des points
 - 7 à 9 équipiers : $\frac{3}{4}$ des points acquis par l'équipage
 - 4 à 6 équipiers : $\frac{1}{2}$ des points acquis par l'équipage
 - 3 équipiers : 10 % point acquis par l'équipage
 - L'ensemble des équipiers inscrits sont comptabilisés (Pagayeurs, barreurs et batteurs)

ANNEXE 4. ATTRIBUTION DES POINTS LORS DES COMPETITIONS NATIONALES

En référence à article RP DRA 49, 50, 51, 52, 98 et 100

Sur une compétition nationale officielle (Sélectif national ou Championnat de France), pour chaque distance parcourue, des points sont attribués à chaque équipage, en fonction de la place obtenue à l'issue de la compétition, suivant le tableau ci-dessous.

Le classement général par épreuve de cette compétition est établi en additionnant les points acquis sur les différentes distances (suivant le tableau ci-dessous), modulés d'une pénalité éventuelle spécifiée en annexe le cas échéant.

Pour les classements nationaux les points sont attribués à chaque équipage en fonction de leur place au classement par épreuve de cette compétition suivant le tableau à la page suivante.

Pour la catégorie DB 20 :

| Place | Points |
|-------------------|--------|
| 1 ^{er} | 50 |
| 2 ^{ème} | 45 |
| 3 ^{ème} | 40 |
| 4 ^{ème} | 38 |
| 5 ^{ème} | 36 |
| 6 ^{ème} | 34 |
| 7 ^{ème} | 32 |
| 8 ^{ème} | 30 |
| 9 ^{ème} | 28 |
| 10 ^{ème} | 26 |
| 11 ^{ème} | 24 |
| 12 ^{ème} | 22 |

En cas de dessalage, le bateau marque les points équivalents au dernier de la distance parcourue.

En cas de disqualification : 0 pt.

Catégorie DB 10 : U21, Standard et Master

| Place | Points |
|------------------|--------|
| 1 ^{er} | 35 |
| 2 ^{ème} | 32 |
| 3 ^{ème} | 29 |
| 4 ^{ème} | 27 |
| 5 ^{ème} | 25 |
| 6 ^{ème} | 23 |
| 7 ^{ème} | 21 |
| 8 ^{ème} | 20 |
| 9 ^{ème} | 19 |

| Place | Points |
|-------------------|--------|
| 10 ^{ème} | 18 |
| 11 ^{ème} | 17 |
| 12 ^{ème} | 16 |
| 13 ^{ème} | 15 |
| 14 ^{ème} | 14 |
| 15 ^{ème} | 13 |
| 16 ^{ème} | 12 |
| 17 ^{ème} | 11 |
| 18 ^{ème} | 10 |

En cas de dessalage, le bateau marque les points équivalents au dernier de la distance parcourue.

ANNEXE 5. ATTRIBUTION DES POINTS LORS DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

En référence aux articles RP DRA 49, 50, 51, 52, 98 et 100

Un bonus pour le classement national des clubs sera accordé à tout club FFCK participant à un championnat régional inscrit au calendrier fédéral.

La Commission Régionale Dragon Boat établi un classement club du championnat Régional et le transmet à la Commission Nationale.

Le barème de points suivant sera appliqué en fonction du nombre de bateaux, toutes catégories confondues, qui auront participé au championnat

| Classement club | > à 5 bateaux | 5 bateaux | 4 bateaux | 3 bateaux | 2 bateaux |
|--------------------------------|-------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 1^{er} | 100 | 80 | 60 | 40 | 20 |
| 2^{ème} | 80 | 60 | 40 | 20 | 10 |
| 3^{ème} | 60 | 40 | 20 | 10 | |
| 4^{ème} | 40 | 20 | 10 | | |
| 5^{ème} | 20 | 10 | | | |
| 6^{ème} et plus | 10 | | | | |

Un club qui participera à un championnat régional d'une autre région que sa région d'origine, se verra attribuer un forfait de 10 points.

Un bateau extérieur à la région est pris en compte dans le barème du nombre de bateaux ayant participé mais n'entre pas dans le classement du championnat régional

ANNEXE 6. ATTRIBUTION DES POINTS POUR EQUIPIERS FFCK DANS UN EQUIPAGE OPEN

En référence à l'article RP DRA 52 et 98

Un bonus pour le classement national des clubs sera accordé à tout club FFCK participant en Open à une épreuve nationale ou un championnat régional inscrit au calendrier fédéral :

- 10 points s'il fait participer au minimum 5 payeurs (euses) titulaires d'une Carte FFCK Compétition dans un équipage
- 1 point s'il a fait participer de 1 à 4 payeurs (euses) titulaires d'une Carte FFCK Compétition dans un équipage (possibilité d'inscrire des licenciés dans plusieurs équipages et de cumuler le bonus).

ANNEXE 7. BONIFICATION EN CAS DE MISE A DISPOSITION D'UN JUGE

En référence à l'article RP DRA 16

Les clubs qui auront fourni au moins un juge (titulaire ou stagiaire) présent sur les 2 jours d'une compétition (sélective ou championnat de France) se verront attribuer une bonification de 20 points par manifestation. Soit 60 points maximum par club pour une présence sur 2 sélectives et un Championnat de France.

Pour les épreuves de la coupe de France Indoor, les clubs qui auront mis à juge à disposition de la compétition, se verront attribuer une bonification de 10 points par manifestation. Soit 30 points maximum par club pour une présence sur 2 sélectives et la finale de la coupe de France.

ANNEXE 8. DIVISIONS NATIONALES DE CLUBS

En référence à l'article RP DRA 98, 99, 100 et 101

Le classement national des clubs distingue trois divisions :

- Nationale 1 : Les 15 premiers clubs

- Nationale 2 : Les 15 suivants
- Nationale 3 : Tous les autres clubs

ANNEXE 9. ATTRIBUTION DES TITRES DE CHAMPION DE FRANCE

En référence à l'article RP DRA 48

Un titre de champion de France est attribué sur les trois distances officielles : 200m, 500m et 2000m

Pour chacune des catégories suivantes :

| | |
|---------------|--|
| DB20 | Dragon Boat 20 places mixte (15 ans et plus) |
| DB10 Standard | Dragon Boat 10 places mixte (15 ans et plus) |
| DB10 U21 | Dragon Boat 10 places mixte (de 15 à 21 ans) |
| DB10 Master | Dragon Boat 10 places mixte (40 ans et plus) |

ANNEXE 10. MODALITES D'ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

En référence aux articles RP DRA 56 et 57

L'accès au Championnat de France est établi en fonction du classement national des équipages à l'issue de la dernière compétition « sélectif championnat de France » de la saison.

Dans les limites des quotas suivants :

Catégorie DB20 : 12 meilleurs équipages FFCK

Catégorie DB10 Standard : 18 meilleurs équipages FFCK

Catégorie DB20 Master : 12 meilleurs équipages FFCK

Catégorie DB10 U21 : 12 meilleurs équipages FFCK

La commission Nationale informera les clubs qualifiés au moins 60 jours avant le début du championnat. Chaque bateau, qui souhaite se qualifier pour le championnat de France doit participer à au moins une sélective dans sa catégorie concernée : DB20, DB10 (U21, Standard et Master).

Un classement est réalisé à l'issue des 2 sélectives, la priorité est donnée aux bateaux les mieux classés dans chaque catégorie.

Un club qui souhaite qualifier plusieurs bateaux dans la même catégorie doit faire participer ses bateaux à au moins une sélective. Ces bateaux doivent avoir un numéro différent (nom du club + numéro).

Toutefois si les séries ne sont pas complètes lors de la publication des listes des bateaux sélectionnés, il sera possible de dédoubler un bateau qualifié, dans la limite des capacités d'accueil. Les demandes sont à adresser à la Commission Nationale qui devra valider cette inscription.

La commission nationale se réserve le droit d'étudier toute demande de dérogation concernant la qualification d'un bateau aux championnats de France.

ANNEXE 11. CAS DES CLUBS PRESENTANT PLUSIEURS BATEAUX DANS UNE CATEGORIE

En référence à l'article RP DRA 57

Un club qui aligne plusieurs bateaux dans une catégorie : DB20, DB10 (U21, Standard et Master) doit inscrire des pagayeurs titulaires différents dans chaque équipage.

ANNEXE 12. FUSION ET APPELLATION DES EQUIPAGES

En référence à l'article RP DRA 61

La fusion de clubs est autorisée à la seule condition d'en informer la Commission Nationale avant la date limite d'inscription des équipiers.

- Pour l'appellation sur les compétitions des bateaux DB20 :

Lors de fusion de clubs : le bateau pourra porter le nom des structures qui auront au moins 8 payeurs.

Dans les autres cas le bateau portera le nom du club qui a inscrit le bateau.

- Pour l'appellation sur les compétitions des bateaux DB10 U21:

Lors de fusion de club, département ou région : le bateau pourra porter le nom des structures qui auront au moins 5 payeurs.

Dans les autres cas le bateau portera le nom du club, département ou région qui a inscrit le bateau.

- Pour l'appellation sur les compétitions des bateaux DB10 Standard et DB10 Master :

Lors de fusion de clubs : le bateau pourra porter le nom des structures qui auront au moins 5 payeurs.

Dans les autres cas le bateau portera le nom du club qui a inscrit le bateau.

ANNEXE 13. INSCRIPTION AUX COMPETITIONS

En référence aux articles RG 34 et RP DRA 105

1. Les modalités

L'engagement et l'inscription à une compétition se fait à partir du site Internet de la FFCK sur le module d'inscription en ligne : <https://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>

Les engagements, inscriptions et les confirmations (éventuelles) doivent être réalisées par le Président de l'association, ou son représentant.

2. Période d'inscription

Les engagements informent du nombre et du type de bateau que le club souhaite engager. Ils sont clos à 23h le lundi précédant la semaine de la compétition, soit 12 jours avant.

Les inscriptions nominatives réalisées conformément à l'invitation sont closes à 23h le jeudi précédant la compétition.

Pour les courses se déroulant en semaine ou étant un Championnat de France, une date spécifique est arrêtée pour la clôture des inscriptions.

Les inscriptions et engagements sont ouverts un mois avant la compétition ou après la publication de la liste de sélection concernée.

Les inscriptions peuvent être limitées en nombre par l'organisateur. Cette information doit être visible sur le descriptif de la compétition.

Tout engagement effectué à date de la clôture est du

3. Coûts d'inscription

Compétition régionale :

Les droits d'inscription sont fixés par les comités régionaux.

Compétitions sélectives nationales et Championnats de France :

Les droits d'inscription par weekend sont de :

280 euros par embarcation DB 20 inscrite.

140 euros par embarcation DB 10 Standard inscrite.

140 euros par embarcation DB 10 Master inscrite.

70 euros par embarcation DB de catégorie U21

Compétitions Indoor et Finale :

Les droits d'inscription par weekend sont de :

60 euros par équipe U21

60 euros par équipe Standard

60 euros par équipe Master

Compétitions open et autres :

Les droits d'inscriptions sont fixés par l'organisation

En cas d'annulation de la compétition par l'organisateur, les inscriptions ne sont pas prélevées

4. Prélèvement et reversement sur les droits d'inscription

Pour chaque inscription d'une embarcation, une somme de 2 euros est prélevée par compétiteur. Elle revient à la FFCK.

Les reversements arbitrés par la commission d'activité sont

Pour les sélectives et championnat de France Dragon Boat

- 240 € par équipage DB20
- 120 € par équipage DB10 Standard
- 120 € par équipage DB10 Master
- 50 € par équipage DB10 U21

Pour les sélectives et Finale Indoor

- 60 € par équipe U21
- 60 € par équipe Standard
- 60 € par équipe Master

5. Pénalités

Pénalités pour inscription hors délais :

Une inscription hors délais est possible après validation de la commission d'activité.

La pénalité est appliquée en plus de l'inscription, elle est de :

40 euros pour un DB20 sauf en cas de fusion de club ou elle ne s'applique pas.

20 euros pour un DB10 standard

20 euros pour un DB10 master

6. Modalités de paiement

Les droits d'inscriptions des courses nationales et toutes les pénalités citées ci-dessus sont prélevés sur les comptes des clubs via l'extranet fédéral (virement ou prélèvement en début de mois) et reviennent au club organisateur exceptée la part allouée à la FFCK.

ANNEXE 14. LOCATION DES BATEAUX

Pas de référence au règlement

Les organisateurs peuvent louer les bateaux à d'autres clubs au prix de 350€ maximum par DB 20 et 175€ maximum par DB 10 par week-end.

Le transport est à négocier entre l'organisateur et le propriétaire des bateaux.

ANNEXE 15. INFORMATION ET INVITATION AUX COMPETITIONS

En référence aux articles RP DRA 104 et 105

Les invitations sont élaborées conjointement par la Commission Nationale et l'organisateur de la compétition. La Commission Nationale valide l'invitation et la publie sur le site internet de la FFCK au moins 1 mois avant le début de celle-ci.

ANNEXE 16. INSCRIPTION DES EQUIPIERS

En référence aux articles RP DRA 103,104, 106, et 106

La procédure d'inscription se déroule en deux temps :

1. Les inscriptions nominatives

Elles devront se conformer aux indications figurant dans l'invitation.

Les inscriptions nominales doivent être réalisées par le Président de l'association, ou son représentant, sur le site des inscriptions en ligne : <https://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>

Chaque club a la possibilité d'inscrire 1 à 3 barreaux ainsi que 1 à 3 batteurs par embarcation.

Plus pour un bateau DB20: 16 à 20 pagayeurs titulaires ainsi que 8 remplaçants.

Plus pour un bateau DB10: 8 à 10 pagayeurs titulaires ainsi que 4 remplaçants.

Elles doivent être réalisées avant le jeudi 23h pour une compétition débutant le samedi suivant.

2. Changement de la composition des équipages

Il est possible d'effectuer des changements de composition des équipages lors de la réunion des chefs d'équipes.

Dans la limite de 1 barreur, 1 batteur et 2 pagayeurs par embarcation.

Passé ce délai plus aucun changement ne sera accepté, hormis une blessure du barreur si le club n'en a inscrit qu'un seul sur la composition de l'équipage.

ANNEXE 17. REUNION TECHNIQUE DES CHEFS D'EQUIPES

En référence à l'article RP DRA 107

La réunion technique des chefs d'équipes des clubs ne se fera plus sur site mais par visioconférence le mercredi soir précédent la compétition. Cette disposition s'applique aussi bien pour les sélectives et la finale la Coupe de France Indoor que pour les sélectives et le Championnat de France Dragon Boat. L'horaire sera communiqué aux clubs lors de la diffusion de la fiche d'invitation à la compétition.

ANNEXE 18. MODALITE DE DEPART ET DEROULEMENT DES COURSES DE 2000

M

En référence aux articles RP DRA 83

Les bateaux sont placés en attente à l'arrêt derrière une ligne clairement identifiée en amont de la ligne de départ sur laquelle le chronomètre est déclenché.

Le départ est donné individuellement et les bateaux doivent partir dans l'ordre défini par le programme

Le bateau 1 part en premier au signal du Starter et ainsi de suite.

Les bateaux les mieux classés partent en premier selon l'ordre défini par le classement des équipages lors du championnat de France de l'année N-1 pour les sélectives et selon l'ordre du classement national de l'année en cours pour le Championnat de France.

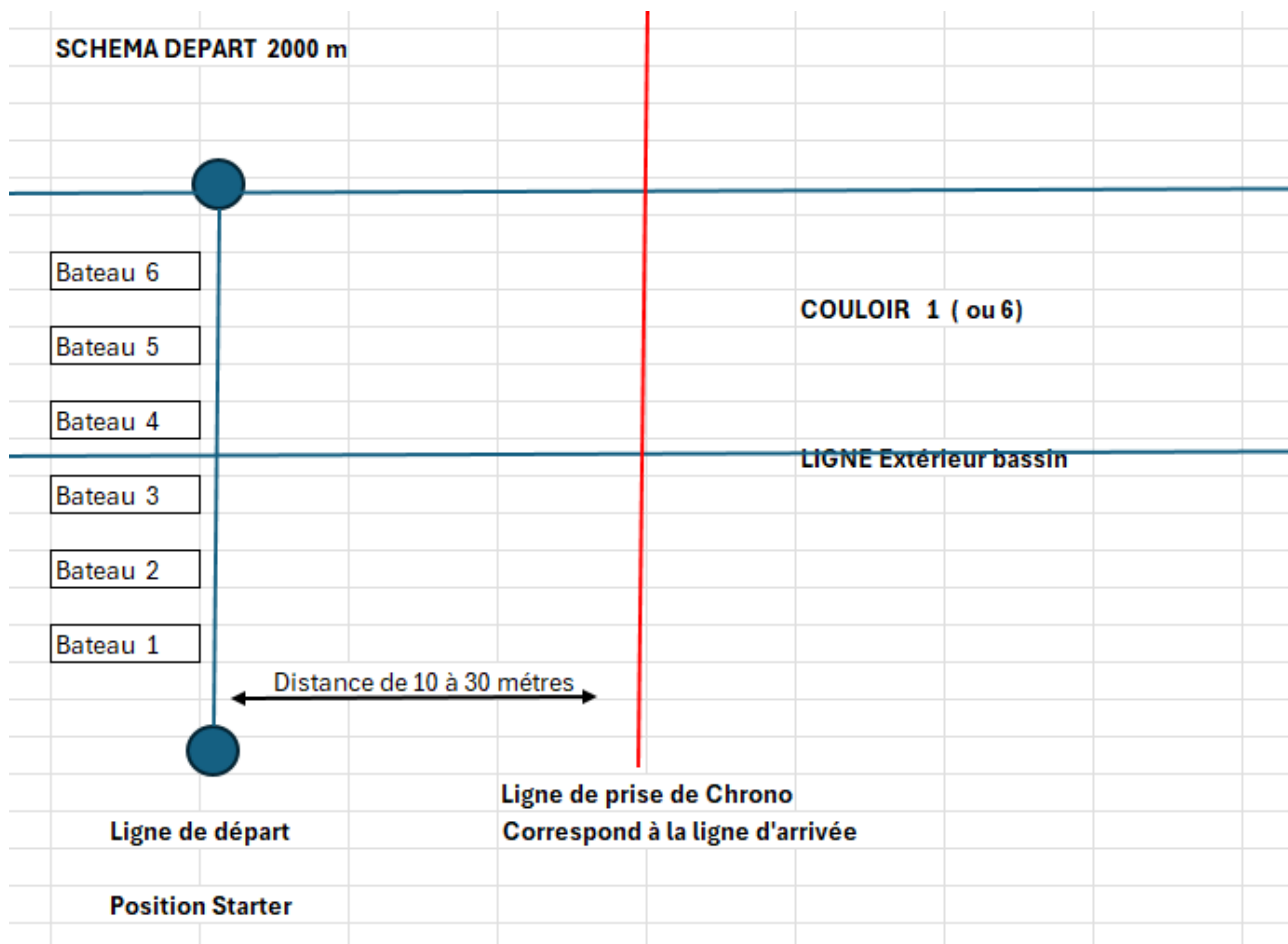
Lorsqu'il est nécessaire de faire plusieurs courses pour une même catégorie, les bateaux les mieux classés partent dans la dernière course.

L'intervalle de départ entre chaque bateau est de 10 secondes, modulable jusqu'à 30 secondes en fonction des conditions de courses.

Les bateaux franchissant la ligne de départ avant l'ordre du starter seront pénalisés de 30 secondes.

Les bateaux partant avant leur tour sont disqualifiés (exemple le bateau 3 qui partirait avant le bateau 2)

Les parcours précis seront expliqués à la réunion des chefs d'équipes avant chaque compétition et précisé lors du briefing des barreaux le jour de la compétition.



ANNEXE 19. PASSAGE DES VIRAGES SUR COURSE DE FOND

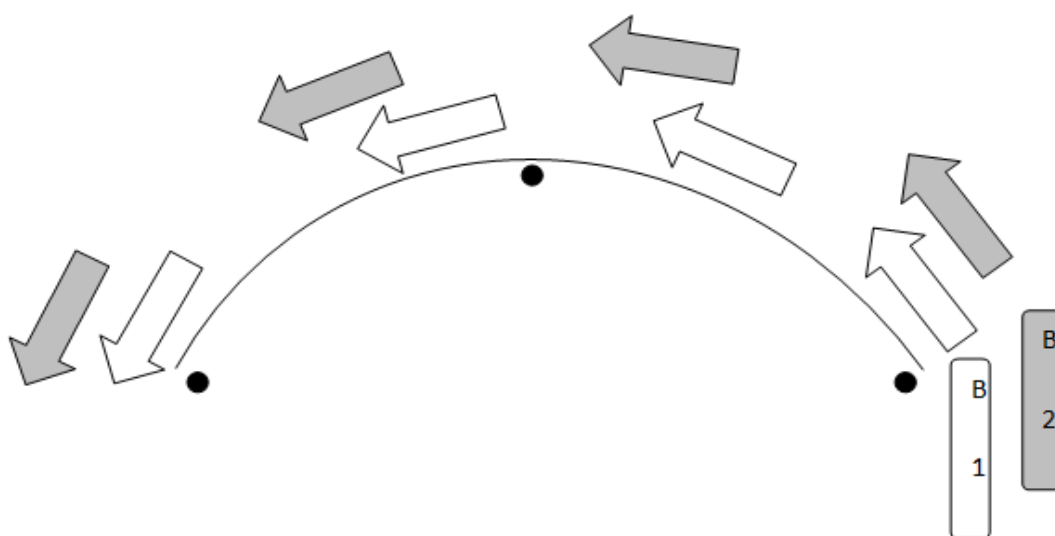
En référence aux articles RP DRA 85

Les bateaux doivent impérativement garder leur trajectoire pour le passage des virages, c'est-à-dire qu'en aucun cas le bateau situé en extérieur du virage ne doit pas serrer le bateau en intérieur quel que soit le bateau en tête à ce moment de la course.

Et inversement le bateau situé en intérieur ne doit pas dévier de sa trajectoire pour entrainer le bateau extérieur hors de sa ligne de course.

En cas de manœuvre manifeste de l'un ou l'autre des bateaux, celui-ci s'expose à une disqualification.

Un bateau qui ne passe pas une bouée du bon côté sera disqualifié, sauf s'il revient passer cette bouée



ANNEXE 20. TABLES DE PASSAGES POUR LES COURSES SUR 200 ET 500 M

En référence aux articles RP DRA 80 et 81

Voir tableau ci-joint, donné à titre indicatif, la commission nationale pourra à tout moment modifier les grilles de passage en fonction des contraintes du programme de courses.

ANNEXE 21. UTILISATION DE SYTEME PHOTO FINISH

En référence aux articles RP DRA 18, 19, 24 et 25

La commission nationale pourra utiliser des systèmes type photo Finish lors des compétitions nationales (sélectives et Championnat de France) afin de venir en aide aux juges à l'arrivée ainsi qu'au chronométrateur.

Ces outils seront validés par le chef des officiels et le 1^{er} juge à l'arrivée.

Lors d'une finale, une différence de temps de 5/1000ème ou moins occasionne une égalité de résultat et de position. Dans ce cas les bateaux sont classés ex aequo.

Cette disposition ne s'applique pas aux séries ou courses d'accession à une finale.

ANNEXE 22. POSTE DE RESPONSABLE TECHNIQUE

En référence aux articles RP DRA 28

La Commission Nationale nomme pour chaque compétition nationale un responsable technique.

Il sera, en lien avec l'organisateur, chargé notamment de :

Coordonner le déchargement et le rechargement des bateaux utilisés pour la compétition

De la mise en place des bateaux avant le début de la compétition ainsi qu'avant le début des courses de la seconde journée

ANNEXE 23. FORME DES PAGAIES

En référence aux articles RP DRA 5 et 47

Les seules pagaies autorisées doivent avoir la forme Dragon Boat à savoir droites et plates. En cas de besoin la commission Nationale se réserve le droit de mettre en place un gabarit pour le contrôle de celle-ci.

ANNEXE 24. COUPE DE FRANCE INDOOR

En référence a l'article RP DRA 58

22-1 Calendrier :

Période hivernale (Novembre à Mars)

Manche 1 : Janvier

Manche 2 : Février

Finale : Mars

22-2 Principe et durée de la compétition :

Rencontres inter-clubs sur Machine à Pagayer en Indoor sur 2 manches et une finale

Une manche ou la finale se déroule sur 1 jour

22-3 Catégories :

- 3 Catégories d'âges :
 - **U 21** (de 15 à 21 ans)
 - **Standard** (15 ans et plus, pas de limite maxi)
 - **Master** (40 ans et plus)

22-4 Composition d'une équipe :

- Equipe mixte de 6 personnes, 3 femmes et 3 hommes (possibilité de 5 personnes, 3 + 2, avec une personne qui double)
- Possibilité pour 1 participant de s'inscrire dans 2 catégories d'âges différentes (U21 et Standard ou Master et Standard)
- Possibilité d'inscrire 2 remplaçants par équipe
- Possibilité de fusion entre club (mini 3 compétiteurs du club qui inscrit l'équipe)
- Licence Compétition de l'année en cours avec Certificat médical en cours de validité

22-5 Déroulement de la compétition :

Une manche se déroule sur 12 mn : chaque pagayeur-euse enchaîne 2 mn sans interruption du chronomètre.

L'équipe vainqueur étant celle ayant parcouru la plus grande distance

En fonction du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie, il y aura soit une finale directe ou série, demi-finale et finale.

22-6 Principe d'accès à la Finale :

Participation à au moins 1 manche de l'année en cours pour au moins 50 % des membres d'une équipe.

22-7 Cout inscriptions :

Les coûts d'inscriptions sont toujours en cours de discussion et ne peuvent être présentés dans l'immédiat. Ils seront amendés aux annexes prochainement après consultation de la CNA et validation du COMEX.

22-8 Location du matériel :

- Type de matériel utilisé : MAP de la marque KAYAK PRO Dragon Boat ou équivalentes
- Un minimum de 2 à 4 MAP identiques sera mis à disposition par l'organisateur
- Tarif de location : 100 € par MAP

22-9 Modalité des inscriptions :

Inscriptions : <http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>

Délais d'inscription : Dates définies sur la fiche d'invitation validée par la Commission Nationale

J -10 : Inscription des équipes

J -3 : Inscription des équipiers

Il est possible d'effectuer des changements de composition des équipages lors de la réunion des chefs d'équipes, dans la limite de 2 pagayeurs par équipe.

22-10 Points attribués pour la coupe de France Dragon Boat :

Un certain nombre de points seront intégrés au classement national de la Coupe de France de Dragon Boat selon le barème suivant

Pour chaque catégorie pour les sélectives

| Classement de l'équipe | Nombre de points attribués |
|------------------------|----------------------------|
| 1 | 30 |
| 2 | 25 |
| 3 | 20 |
| 4 | 18 |
| 5 | 16 |
| 6 | 14 |
| 7 | 13 |
| 8 | 12 |
| 9 | 11 |
| 10 et plus | 10 |

Les points sont doublés pour la Finale

Dans le cas d'équipage fusionné avec plusieurs clubs, la répartition de points se fera de la façon suivante :

- 5 équipiers et plus : 100 % des points
- 4 équipiers : 75 % des points
- 3 équipiers : 50 % des points
- 2 équipiers : 25 % des points
- 1 équipier : 10 % des points